

Des policiers apprennent à communiquer avec les sourds

Quelque 600 policiers de Toronto suivent un cours qui leur permettra de mieux communiquer avec les personnes souffrant de problèmes auditifs et d'éviter ainsi des malentendus, parfois graves de conséquences.

L'avocat qui enseigne le langage des sourds-muets aux policiers torontois, Me Paul Pellman, met l'accent sur des mots tels que "permis de conduire", "assurance", "avocat", "interprète", "téléphone".

Selon M. Pellman, la surdité est une infirmité que les policiers, comme les autres personnes, ont du mal à reconnaître. "Quand un sourd essaie de faire comprendre qu'il est sourd, on croit souvent qu'il est ivre parce qu'il a de la difficulté à parler", donne M. Pellman comme exemple de cet état de fait.

Utilisation de plus en plus courante de verres de contact pour bébés

Les verres de contact ne sont plus réservés aux seuls adultes; à présent, des enfants de quelques semaines peuvent en porter.

L'hôpital général pour enfants de Toronto est l'un des six ou sept hôpitaux de l'Amérique du Nord utilisant des lentilles cornéennes sur des enfants.

Environ 85 p. cent des enfants qui ont besoin de ces lentilles sont des "enfants-rubéole", c'est-à-dire qu'ils sont nés avec un handicap parce que leur mère a contracté cette maladie pendant sa grossesse. La rubéole, comme on le sait, peut causer la perte de l'ouïe, des déficiences du coeur, des difficultés d'apprentissage et des déficiences mentales chez le fœtus, ainsi que la formation de cataractes sur les lentilles des yeux des enfants, avant ou après la naissance.

Jusqu'ici, on prescrivait des lunettes pour remplacer les lentilles naturelles en-

levées au cours d'une opération rendue nécessaire à cause des cataractes. Or, il fallait, pour effectuer l'opération, attendre que l'enfant soit assez grand pour porter des lunettes; ce délai causait un inconvénient grave pour le développement général de l'enfant.

La mise au point de nouvelles lentilles dures et perméables permet à l'enfant de garder ses verres de contact pendant 12 heures ou plus.

Entente avec le Manitoba sur la protection des enfants indiens

Les autorités indiennes, par l'intermédiaire de plusieurs conseils tribaux ou régionaux, auront la responsabilité de la mise en oeuvre et de la prestation des services de protection de l'enfance dans les réserves indiennes du Manitoba.

Cette décision fait suite à une entente importante signée entre le gouvernement fédéral, celui du Manitoba et la Conférence des Quatre Nations.

L'entente prévoit la mise en place de nombreux services variés de protection de l'enfance dans toutes les agglomérations indiennes qui choisiront d'y participer. Elle accordera une importance toute particulière aux programmes d'ordre général et de prévention, ainsi qu'à une responsabilité et à une participation accrue des collectivités indiennes.

La Loi sur la protection de l'enfance du Manitoba servira de fondement juridique, pour la prestation de services, aux organismes et aux comités qui s'occupent de l'enfance indienne. Petit à petit, on formera un personnel indien qualifié qui aura la charge de veiller à toutes ces questions dans les réserves.

Le financement de ce programme particulier de dotation indienne, ainsi que celui de tous les autres chapitres se rattachant à la protection de l'enfance dans les réserves, proviendra du gouvernement fédéral et sera versé directement aux agents responsables de la prestation des services.

La préparation officielle et l'utilisation d'un personnel d'origine indienne favoriseront l'intégration des croyances, des valeurs et des moeurs traditionnelles au programme de traitement et de prévention. Elles permettront également d'offrir des possibilités d'emploi spécialisé aux Indiens dans les agglomérations indiennes.

Émission commémorant une rencontre philatélique internationale

Le Canada sera l'hôte de la Septième Exposition philatélique mondiale de la jeunesse qui aura lieu du 20 au 24 mai à Toronto.

Pour marquer cet événement, la Société canadienne des postes a émis, ce mois-ci, deux timbres reproduisant des classiques canadiens: le Castor de trois pence (1851) et le timbre courant de dix cents représentant un agent de la Gendarmerie royale du Canada à cheval (1935).

Le Castor de trois pence est le premier timbre émis par la Province du Canada et le premier timbre du monde représentant un animal. On l'a déjà reproduit en 1951 pour faire partie d'une série de timbres commémorant le centenaire de l'administration postale de l'Amérique du Nord britannique et l'Exposition philatélique internationale canadienne qui eut lieu la même année.

Le timbre courant de 10 cents, connu sous le nom de timbre courant à la date cachée, fut le premier timbre de l'histoire philatélique canadienne à porter une date cachée dans le dessin.

L'Exposition philatélique mondiale de la jeunesse portera le nom de *Canada 82*. Elle réunira des jeunes philatélistes du Canada et du monde entier qui y présenteront le fruit de leurs travaux. Ce sera, a déclaré le président de la Société canadienne des postes, M. Michael Warren, une excellente occasion d'intéresser davantage les jeunes Canadiens à la philatélie.

